



# **Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école**

**École des Deux-Rives**

**2021-2022**

# Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Prise de position .....	3
3. Qu'est-ce que l'intimidation.....	4
3.1 Définitions	
3.2 Types d'intimidation	
3.3 Conséquences de l'intimidation	
4. Comité de coordination.....	5
4.1 Mandat du comité	
5. Analyse de la situation.....	7
5.1 Données empiriques	
5.2 Violence et intimidation	
5.3 Analyse des résultats	
6. Mesures de prévention .....	11
7. Mesures visant la collaboration des parents.....	11
8. Modalités de signalement ou plainte.....	12
9. Actions prises lors des situations de violence et intimidation .....	12
9.1 But de l'intervention	
9.2 Protocole d'intervention	
9.3 Étapes d'interventions avec les récidivistes	
10. Règles de conduite .....	15
Annexe A - Code de vie primaire-secondaire.....	17
Annexe B - Dépliant sur l'intimidation .....	32
Annexe C - Formulaire de dénonciation .....	34
Annexe D - Sondage du Bien-être .....	35
Annexe E - Stopper la violence en 5 étapes .....	36

## 1. Introduction

L'entrée en vigueur de la loi 56 en juin 2012 oblige les écoles du réseau public du Québec à se doter d'un plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école. En 2012-2013, un comité de coordination a donc été formé en ce sens à l'école des Deux-Rives. Ce plan doit contenir les éléments suivants :

- Une analyse de la situation de l'école.
- Des mesures de prévention universelles.
- Des mesures visant la collaboration des parents.
- Des modalités de signalement ou de plainte.
- Les actions prises lors des situations de violence et d'intimidation.
- Des mesures visant la confidentialité.
- Des mesures de soutien et d'encadrement auprès des victimes, témoins et auteurs.
- Les modalités de suivi.
- Des règles de conduite spécifiant les attitudes et comportements attendus, les gestes et échanges proscrits, et les sanctions disciplinaires applicables.

Ce document a donc pour objectif de décrire explicitement chacun de ces éléments et de préciser de quelle façon ils seront mis en place dans l'école. Une prise de position claire envers la violence et l'intimidation sera aussi énoncée. Enfin, un protocole d'intervention face aux situations de violence et d'intimidation sera défini, ce qui servira de guide à tout intervenant de l'école qui pourrait être informé ou témoin d'une situation de violence ou d'intimidation, en expliquant clairement et concrètement les différentes étapes à suivre pour le traitement et le suivi de la situation en question. La mise sur pied de ce plan de lutte fera partie intégrante du projet éducatif de notre école en s'ajoutant aux moyens d'intervention visant à favoriser l'adhésion à un mode de vie sain et sécuritaire (volet « socialiser », objectif 2.1).

## 2. Prise de position

Dans le but de former des citoyens respectueux et responsables et d'offrir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous, le personnel de l'école des Deux-Rives, en collaboration avec les parents, doit enseigner aux élèves les conventions sociales en matière d'intimidation.

C'est donc en ce sens que l'ensemble du personnel de l'école des Deux-Rives se positionne en faveur de l'instauration d'une approche éducative en matière d'intimidation.

La philosophie d'intervention sous-jacente à la prise de position de notre école est la suivante :

Démystifier les phénomènes de l'intimidation en sensibilisant les intervenants et les jeunes aux conséquences négatives engendrées à court, moyen et long terme sur leur développement personnel et social. Nos interventions visent à développer le souci de l'autre et l'empathie.

***À l'école des Deux-Rives, le respect de soi et des autres dans les paroles et les gestes est la première règle du code de conduite. Par conséquent, l'intimidation et la cyberintimidation ne seront pas tolérées et feront l'objet d'interventions éducatives tant auprès de la victime que de l'intimidateur.***

## 3. Qu'est-ce que l'intimidation?

### 3.1 Définitions

- **Intimidation** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.<sup>1</sup>
- **Violence** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (art. 13)<sup>2</sup>
- **Conflit** : Un conflit émerge lorsqu'un différend surgit entre élèves. Les volontés ou les objectifs des personnes impliquées sont incompatibles et un terrain d'entente est difficile à atteindre. Généralement, cette situation implique un rapport de forces égales entre individus.

Tous les enfants peuvent vivre, à un moment ou un autre, des situations de conflits. De telles situations font partie intégrante du processus de socialisation de l'élève, ce qui n'est pas du tout le cas en matière d'intimidation. L'intervention en matière de gestion de conflits portera davantage sur une approche du type gagnant-gagnant.

### 3.2 Types d'intimidation

- **Physique** : Pousser, donner des coups de pied, frapper, pincer, bousculer par exprès, briser ou voler les affaires des autres, etc.
- **Verbale** : Crier des noms, user de sarcasmes, agacer, ridiculiser, humilier, faire des gestes menaçants, insulter, etc.
- **Sociale** : Rejeter, faire circuler de fausses rumeurs, exclure du groupe, ignorer, etc.
- **Raciste** : Faire des graffitis ou de l'affichage à connotation raciale, adopter des comportements racistes, etc.
- **Sexuelle et orientation sexuelle** : Faire des commentaires sexuels abusifs, accomplir des gestes ou proférer des injures en lien avec l'orientation sexuelle.
- **Technologique et cyberintimidation** : Envoyer des messages textes blessants, utiliser les réseaux sociaux pour discréditer une personne, la menacer, la blesser, la ridiculiser ou révéler des secrets, utiliser un cellulaire pour insulter une personne, etc.

---

<sup>1</sup> Projet de loi no 56 : loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école – synthèse.

<sup>2</sup> Projet de loi no 56 : loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école – synthèse.

### 3.3 Conséquences de l'intimidation

#### Des conséquences immédiates de l'intimidation

En présence d'intimidation, on observe en général des conséquences immédiates. Une victime peut :

- Perdre sa confiance et son estime de soi.
- Devenir nerveuse et en retrait.
- Être incapable de se concentrer.
- Présenter un rendement scolaire plutôt faible.
- Faire l'école buissonnière, développer une phobie de l'école.
- Avoir des idées suicidaires.
- Mal se comporter à la maison, ce qui entraîne des tensions au sein des familles.

#### **Les conséquences pour les intimidateurs**

Le manque de conséquences ou d'aide pour les intimidateurs entraîne des répercussions négatives. Les autres élèves apprennent qu'être agressif ou violent constitue une stratégie efficace pour obtenir ce qu'ils veulent et, comme les intimidateurs, ils :

- Découvrent qu'ils peuvent s'en sortir avec un comportement cruel, en défiant la discipline de l'école.
- Sèment la division en se constituant comme groupe dominant; ceux qui ne font pas partie du groupe sont rejetés et ignorés.
- Deviennent plus dérangeants, testant les limites des membres du personnel.
- Souffrent, car leurs problèmes sous-jacents peuvent être masqués par ce comportement agressif et ne pas être résolus.

#### **Les conséquences à long terme de l'intimidation**

- Dépression
- Faible estime de soi
- Peur de rencontrer des étrangers
- De la culpabilité, de la honte
- De l'isolement social
- Des maladies psychosomatiques
- De l'agoraphobie
- De l'anxiété ou des crises de panique
- De la colère

## 4. Comité de coordination

En 2020-2021, le comité de coordination est formé des personnes suivantes :

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| • Mme Sherley Simard           | Coordonnatrice des travaux du comité           |
| • Mme Marie-Ève Therrien       | Directrice adjointe 6 <sup>e</sup> année       |
| • Mme Claudia Messier          | Directrice adjointe 1 <sup>re</sup> secondaire |
| • Mme Johanne Bernier          | Psychologue au primaire                        |
| • Mme Nathalie Lachance        | Psychologue au secondaire                      |
| • M. Guillaume Lessard         | AVSEC  |
| • Mme Isabelle Morin           | Intervenante au secondaire                     |
| • Mme Brigitte Poëti-Brousseau | TES résolution de conflits-intimidation        |

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| • Mme Natalie Cloutier  | Responsable du service de garde                |
| • M. Simon Domingue     | Enseignant au secondaire                       |
| • Mme Christina Audet   | Enseignante en 6 <sup>e</sup> année            |
| • Mme Louise-Andrée Roy | Enseignante en 6 <sup>e</sup> année            |
| • M. Alexandre Fortin   | Enseignant en 6 <sup>e</sup> année             |
| • Mme Laurie Lapointe   | Enseignante en soutien en 6 <sup>e</sup> année |
| • Mme Bianka Gilbert    | Enseignante en 5 <sup>e</sup> année            |
| • M. Jeffrey Rodrigue   | Spécialiste en anglais                         |

Ces personnes sont évidemment des personnes ressources en ce qui concerne la violence et l'intimidation à l'école.

Toutefois, il faut se rappeler que tous les intervenants qui gravitent dans le milieu scolaire doivent se sentir interpellés par la lutte contre la violence et l'intimidation et qu'ils sont dans l'obligation d'intervenir sur-le-champ s'ils sont informés ou s'ils sont témoins d'une telle situation dans l'école, selon les modalités du protocole d'intervention décrit dans ce document. La mobilisation de l'ensemble du personnel est nécessaire pour assurer l'efficacité d'un plan de lutte.

#### **4.1 Mandat du comité**

Le comité de coordination est formé suite à un appel de la direction en rencontre collective au cours de laquelle les enseignants intéressés à faire partie du comité peuvent se manifester. Ceux-ci sont ensuite présentés au reste du personnel et deviennent en quelque sorte les représentants du personnel enseignant qui participent à l'élaboration et à l'évaluation du plan d'action. Le mandat du comité de coordination est de se pencher sur les moyens à mettre en place dans l'école pour prévenir et traiter efficacement la violence et l'intimidation. Pour ce faire, le comité peut :

- Faire le portrait de l'école et son analyse.
- S'assurer de la mobilisation continue de l'ensemble du personnel.
- Identifier les priorités, les objectifs à atteindre et les indicateurs.
- Choisir les moyens et les conditions à mettre en œuvre.
- Définir les modalités de suivi et d'évaluation.
- Répertorier les incidents de violence et d'intimidation pour en faire une vue d'ensemble.
- Porter un jugement sur les résultats et modifier les moyens au besoin.
- Rédiger un bilan annuel.

À la fin de l'année, les membres du conseil d'établissement font une évaluation annuelle des résultats en regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

## 5. Analyse de la situation

### 5.1 Données empiriques

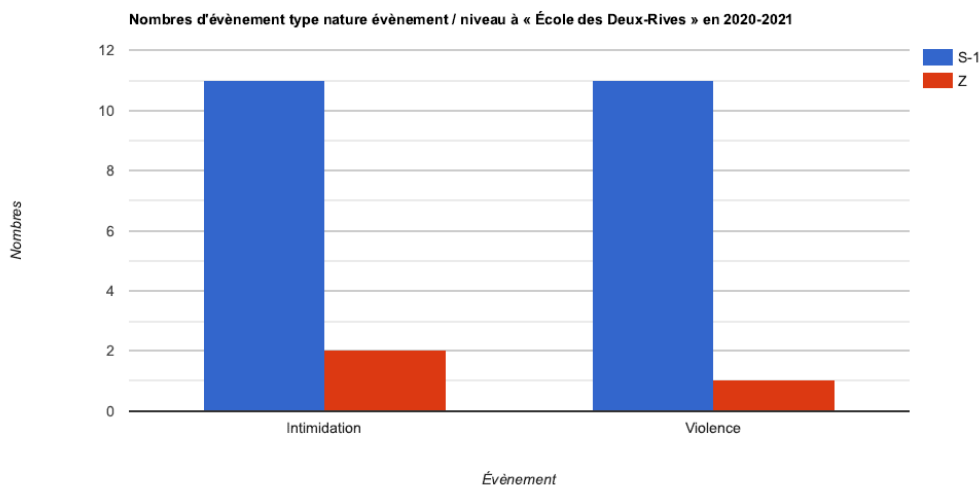
L'école des Deux-Rives est un établissement accueillant 794 élèves du 3<sup>e</sup> cycle du primaire et 343 élèves de 1<sup>re</sup> secondaire. Suite à un redéploiement des clientèles autorisé par la commission scolaire Beauce-Etchemin en janvier 2012, elle en est à sa 8<sup>e</sup> année d'existence en 2020-2021.

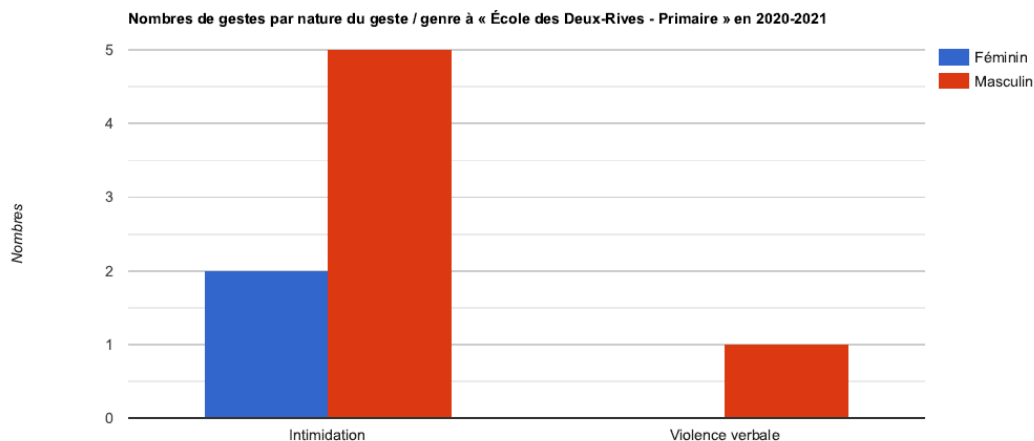
Elle reçoit des élèves provenant du grand territoire de Saint-Georges, mais aussi de 5 municipalités avoisinantes : Saint-Côme, Saint-Benoît, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Éphrem et Notre-Dame-des-Pins. Sa clientèle est répartie comme suit :

Niveau	Nombre de groupes	Répartition
5 <sup>e</sup> année	14	Tous en 5 <sup>e</sup> année
6 <sup>e</sup> année	16	16 groupes en anglais intensif
Adaptation scolaire (primaire)	2	2 groupes totalisant 23 élèves
1 <sup>re</sup> secondaire	14	4 groupes de Motivation 1 groupe en concentration danse/hockey 2 groupes arts visuels 1 sport-étude soccer/gymnastique/judo 1 groupe danse 3 groupes en Citoyens du Monde/langues 1 groupe de Citoyens du monde Sports/hockey 1 groupe en Anglais enrichi

### 5.2 Violence et intimidation

Pour l'année 2020-2021, nous avons inscrit dans le formulaire lié à la loi 56 les événements suivants :





Nous remarquons une baisse des évènements par rapport aux autres années en plus de remarquer une amélioration du climat pendant les transitions, les récréations et l’heure du dîner. Plusieurs de nos actions ont été provoquées par la mise en place des mesures sanitaires qui nous ont obligés à promouvoir la distanciation sociale. Ce qui a, nous le constatons, un impact direct avec les évènements de violence et les conflits de même que les incidents dans notre école.

Malgré le fait que nous ne pouvons interpréter de nouvelles données cette année en lien avec le SEVI, nous pouvons quand même voir une baisse très considérable des blessures et des rapports d’incidents liés à la violence.

2019-2020	2020-2021	Écart
Total rapports : 146	Total rapports : 70	-76 rapports
Rapports liés à de la violence : 18	Rapports liés à de violence : 7	-11 blessés liés à la violence

Effectivement, on observe une baisse de plus de la moitié des rapports d’incident. La plupart sont dus à des accidents ou des maladresses, mais nous remarquons aussi une baisse considérable dans les gestes de violence qui amenaient les élèves à avoir besoin de soins.

Rappelons-nous aussi qu’en février et mars 2018, un questionnaire SEVI a été passé à l’ensemble des élèves afin d’effectuer un portrait le plus juste possible de l’école en ce qui a trait à la violence et l’intimidation. Il faut tenir compte dans l’interprétation des résultats que le sondage ne tient compte que d’une durée de 4 semaines. La période de référence est en janvier 2018. Un autre questionnaire SEVI sera prévu pour l’an prochain.

### 5.3 Analyse des résultats

À la lumière des résultats des questionnaires, voici quelques constats qui en ressortent ainsi que certaines interprétations.

D’abord, au niveau du degré de sécurité à l’école, nous croyons important de souligner que tout près de 85 % des élèves du secondaire se sentent souvent en sécurité à l’école et 90 % pour les élèves du primaire. Une augmentation de 5 % pour le secondaire et de 3 % pour le primaire. Pour nous, ces pourcentages sont tout de même significatifs. La violence vécue par les élèves a lieu principalement pendant les pauses pour les élèves du secondaire. Au primaire, la violence vécue par les élèves a lieu principalement pendant les récréations.

Le type de violence le plus fréquent demeure la violence verbale. Au primaire, la violence verbale est autant présente chez les filles que chez les garçons. Au secondaire, ce sont les garçons qui subissent davantage de violence verbale.

Nous nous questionnons par rapport au faible pourcentage de violence électronique : 0 % au primaire et 0 % au secondaire car nous avons pourtant des dénonciations en lien avec cette violence.



Pour le primaire, les lieux de vulnérabilité où se vit de la violence sont la cour de récréation, l'autobus, la salle de classe et les couloirs.

Pour le secondaire, les lieux de vulnérabilité sont la cafétéria, les vestiaires/casiers, les couloirs et dans l'autobus.

Nous nous questionnons sur une zone de vulnérabilité où l'élève subit de la violence au niveau du primaire : la salle de classe (23 %).

Le pourcentage d'élèves disant avoir vécu de l'intimidation est en-deçà du seuil critique de 10 % de la CSBE : primaire : 7 % et secondaire 2 %. Belle amélioration pour le secondaire, baisse de 4 %. Pour ce qui est du primaire, augmentation de 2 %.

Nous remarquons que les élèves du primaire vont dénoncer une situation d'intimidation à leurs parents à 64 % plutôt qu'à un adulte de l'école, 36 %.

Pour le secondaire, les élèves vont dénoncer une situation d'intimidation à leurs amis à 75 % et à 0 % à l'adulte de l'école.

Dans le questionnaire cette année, il y a maintenant 2 sous-questions qui concernent l'aide apportée par l'adulte :

- Adulte témoin de l'intimidation et qui a aidé l'élève.
- Adulte qui a aidé l'élève sur la demande de celui-ci.

**Au primaire :**

- Adulte témoin de l'intimidation et qui a aidé l'élève : 21 %
- Adulte qui a aidé l'élève sur la demande de celui-ci : 38 %

**Au secondaire :**

- Adulte témoin de l'intimidation et qui a aidé l'élève : 45 %
- Adulte qui a aidé l'élève sur la demande de celui-ci : 65 %

Si nous considérons les sous-questions en une, au niveau du primaire, 30 % des élèves ont reçu l'aide d'un adulte. Une amélioration de 14 % (16 % en 13-14). Pour le secondaire, 55 % des élèves ont reçu l'aide d'un adulte. Une amélioration de 34 % (21 % en 13-14).

Le pourcentage d'élèves disant percevoir un message clair des adultes contre l'intimidation a aussi augmenté de 4 % au primaire (85 %) et de 11 % au secondaire (86 %). Cela veut dire que la prise de position de l'école à ce sujet est de plus en plus ancrée chez le personnel et diffusée sur un maximum de tribunes, tel que spécifié dans le plan de lutte. Enfin, le pourcentage d'élèves disant pouvoir compter sur un adulte de confiance est de 81 % au primaire et de 87 % au secondaire. La majorité des élèves ont un adulte de confiance à l'école sur qui ils peuvent compter.

Cette interprétation des résultats nous amène donc à résumer nos interventions gagnantes et nos priorités d'actions pour l'an prochain dans notre école :

Nos interventions gagnantes	Nos priorités d'action pour l'an prochain
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Message clair du personnel contre l'intimidation</li> <li>• Code de vie éducatif : règles de vie harmonisées primaire, secondaire et service de garde</li> <li>• Sentiment de sécurité à l'école</li> <li>• Utilisation du formulaire de dénonciation (papier et interactif)</li> <li>• Réorganisation du local de réflexion pour harmoniser nos pratiques et raffiner le système disciplinaire : élaboration d'un référentiel pour établir les rôles de chacun lors des interventions plus musclées.</li> <li>• TES dédiés aux comportements par niveau</li> <li>• Comité de soutien aux comportements positifs</li> <li>• Les mois de la bienveillance au primaire et secondaire (activités, défis, promotion dans l'école des bons comportements)</li> <li>• Adulte de confiance sur le terrain</li> <li>• Étalement des zones de surveillance, déplacements par plusieurs portes</li> <li>• Plan de surveillance efficace et flexible</li> <li>• Récréations intérieures pour les élèves éprouvants des défis à côtoyer les foules</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien et formation continue aux adultes de l'école y compris le personnel du service de garde.</li> <li>• Développement des compétences personnelles et sociales des élèves en lien avec le savoir-être, la reconnaissance des comportements positifs et la responsabilisation des différents acteurs : témoins, agresseurs, victime. (Billet de reconnaissance des comportements positifs)</li> <li>• Régulation auprès des adultes et des élèves concernés suite aux interventions (retour avec la victime particulièrement et enseignement des comportements attendus).</li> <li>• Ajustement du plan de surveillance stratégique et surveillance active.</li> <li>• Meilleure promotion des outils de dénonciation et des services complémentaires. Activités qui gratifient les bons comportements.</li> <li>• Présentation, explication et démonstration des moyens de dénonciation aux élèves par la direction adjointe en collaboration avec les enseignants lors de la tournée des classes en début d'année scolaire.</li> <li>• Étalement des zones de surveillance, déplacements par plusieurs portes</li> <li>• Plan de surveillance efficace et flexible (ex : entrée des élèves de 5<sup>e</sup> année et CPC dans les classes directement)</li> <li>• Récréations intérieures pour les élèves éprouvants des défis à côtoyer les foules</li> <li>• TES dédiés aux comportements par niveau</li> <li>• Étalement des zones de surveillance, déplacements par plusieurs portes</li> <li>• Plan de surveillance efficace et flexible</li> </ul>

## 6. Mesures de prévention

Voici les mesures de prévention universelles contre l'intimidation et la violence qui sont mises en place à l'école des Deux-Rives :

- Activités de sensibilisation par l'AVSEC dans les classes du primaire et du secondaire.
- Rencontre des classes par les directions en début d'année pour expliquer la prise de position de l'école envers l'intimidation ainsi que le protocole d'intervention. Présentation aux élèves du dépliant d'information énonçant les règles dans le transport scolaire. De plus, présentation, explications et démonstrations des moyens de dénonciation (formulaire).
- Conférence aux élèves de l'école en lien avec l'intimidation et la violence : 5<sup>e</sup> année et secondaire 1.
- Plan de surveillance stratégique et surveillance active.
- Gestion de classe : mesures de soutien auprès des enseignants enseignants-ressources, TES, outils de référence disponibles, rencontres de partage, accompagnement par la psychoéducatrice, etc.
- Formation au personnel du service de garde.
- Code de vie et processus disciplinaire.
- Affiches dans l'école.
- Outils de dénonciation confidentiels (formulaire papier et formulaire interactif, sondage du Bien-être).
- Rencontres de prévention avec un policier de la Sûreté du Québec.
- Onglet intimidation sur le site internet de l'école.
- Semaines et mois de la bienveillance au primaire et au secondaire.
- Local de réflexion.
- Reconnaissance des comportements positifs.

## 7. Mesures visant la collaboration des parents

Ces mesures visent à faire connaître aux parents la prise de position de l'école face à l'intimidation et la violence ainsi que les actions prises en vue de les contrer.

- Dépliant envoyé aux parents au début de l'année scolaire (voir annexe C).
- Dépliant d'information énonçant les règles dans le transport scolaire et les modes d'intervention envoyé aux parents au début de l'année scolaire et mis dans l'agenda scolaire.
- Diffusion de la prise de position de l'école envers l'intimidation dans l'agenda scolaire.
- Code de vie diffusé dans l'agenda scolaire et à signer par les parents.
- Site internet de l'école.
- Collaboration avec les parents pour les mettre au courant par différents moyens de communication pour leur dire ce qui se passe quand les élèves vivent de la violence : quand ils sont des victimes et quand ils sont des instigateurs.
- Possibilité de conférence aux parents en lien avec l'intimidation et la violence.
- Rapport annuel.

À cela s'ajoute certains moyens pour favoriser la participation des parents à la vie de l'école dont par exemple :

**Primaire :**

- Projets de classe particuliers (expositions de travaux, présentations de spectacles, etc.).
- Participation aux campagnes de financement.
- Accompagnement des parents durant les voyages.
- École à distance

**Secondaire :**

- Rencontre des tuteurs.
- Activités liées à nos concentrations : spectacle de danse, vernissage, compétitions sportives.
- École à distance

## **8. Modalités de signalement ou plainte**

Trois outils confidentiels de dénonciation sont en place à l'école des Deux-Rives. D'abord, un formulaire interactif est disponible sur le site Internet de l'école pour les personnes désirant dénoncer une situation d'intimidation.

Aussi, l'agenda scolaire contient un formulaire de dénonciation que les élèves peuvent remplir et remettre à un adulte de confiance dans l'école (voir annexe C). Des photocopies du formulaire sont disponibles au secrétariat, au local de réflexion, au service de garde et dans les locaux de classe. Tous les signalements devront être traités selon le protocole d'intervention décrit à la section 9.

Enfin, un dernier outil de dénonciation : Sondage du Bien-être est proposé dans le cahier d'organisation scolaire. Cet outil peut être utilisé dans certaines classes où les problèmes d'intimidation sont plus nombreux. Il s'agit d'un billet que les élèves d'un même groupe doivent tous remplir en même temps (voir annexe D). Ceux qui ont été victimes ou témoins d'intimidation doivent répondre aux questions, alors que ceux qui ne sont pas concernés doivent recopier une phrase qui est inscrite sur le billet à cet effet. L'enseignant recueille ensuite les billets et un tri est fait en prévision d'éventuelles interventions.

Évidemment, il est toujours possible pour n'importe quelle personne d'informer verbalement tout adulte de l'école de toute situation d'intimidation à laquelle il a pu être témoin ou victime.

## **9. Actions prises lors des situations de violence et d'intimidation**

### **9.1 But de l'intervention**

Le but de l'intervention visée par le protocole est d'outiller tant la victime que l'agresseur et les témoins, face aux phénomènes de violence et d'intimidation dans un contexte éducatif préconisant la prévention et l'éducation. De plus, nos interventions visent à développer chez nos jeunes le souci de l'autre et le sentiment d'empathie. Toutefois, la démarche inclut aussi un volet davantage répressif en cas de récurrence du comportement répréhensible chez un même individu.

## 9.2 Protocole d'intervention

Voici notre protocole d'intervention suite à une dénonciation d'un incident ou lorsqu'un adulte est témoin d'un acte de violence ou d'intimidation :

### 1. Évaluation de l'événement :

- La personne qui reçoit le signalement ou qui a été témoin de la situation doit faire une évaluation rapide de l'événement (nature de l'acte posé, personnes impliquées, gravité, durée, etc.).
- À l'aide des définitions proposées dans le présent document, distinguer s'il s'agit d'un conflit, de violence ou d'intimidation.
- S'il s'agit d'intimidation ou d'un cas de violence majeure, remplir un rapport d'événement, disponible au secrétariat, au salon du personnel, au local de réflexion et au service de garde et remettre à la direction-adjointe de niveau qui assurera le suivi.

### 2. Rencontre de la victime :

- Demander à la victime de raconter sa version des faits.
- S'informer de la fréquence des gestes.
- Évaluer sa capacité à réagir devant la situation : si difficile, demander le soutien d'un membre des services professionnels.
- Assurer sa sécurité si nécessaire.
- L'outiller et modéliser des façons de réagir.
- L'informer que vous allez la revoir rapidement pour vérifier si la situation se reproduit ou s'est résorbée.
- L'aviser que l'agresseur sera rencontré et qu'un suivi sera fait.
- Lui faire rédiger une déposition écrite.

### 3. Rencontre(s) avec le ou les agresseur(s) :

- Demander leurs versions des faits.
- Valider les versions avec celles que l'on connaît.
- Leur faire rédiger une déposition écrite.
- Quand la situation est éclaircie, exiger un arrêt d'agir immédiat.
- Leur rappeler les valeurs et les règles de conduite de l'école.
- Vérifier s'ils comprennent que leur comportement est inacceptable.
- Leur rappeler le comportement attendu.
- Les responsabiliser face à leur comportement.
- Appliquer des sanctions, incluant des mesures de réparation et de soutien.

### 4. Rencontre(s) avec le ou les témoin(s) :

- Leur demander leurs versions des faits.
- Valider les versions avec celles que l'on connaît.
- Leur faire rédiger une déposition écrite.
- Les sensibiliser à leurs responsabilités en tant que témoins.
- Les rassurer et leur offrir soutien et accompagnement selon la situation.
- Les aviser que l'agresseur sera rencontré et qu'un suivi sera fait.

## **5. Recherche de la solution :**

- Dans la recherche de solutions, demander au besoin l'implication des membres du personnel et des partenaires qui sont concernés par les élèves impliqués.

## **6. Communication avec les parents :**

- Informer les parents et les associer à la recherche de solutions (parents des victimes, des agresseurs, des témoins).

## **7. Consignation de l'événement :**

- Après l'intervention, en rédiger un résumé dans un mémo GPI en précisant entre autres les dates des rencontres, les communications, les sanctions et les mesures d'aide mises en place.
- Envoyer un résumé écrit de l'événement au directeur général de la commission scolaire par le biais de l'outil de consignation en ligne.
- Conserver toutes les traces de l'intervention, dont les dépositions dans le dossier disciplinaire de l'élève agresseur.

## **8. Suivi des interventions :**

- Informer les adultes de l'école et les élèves concernés de l'évolution du dossier
- Un suivi sera fait par la direction ou par une personne mandatée par celle-ci avec la formule 2-1-1, soit 2 jours après, une semaine après et un mois après avec la victime pour valider son sentiment de sécurité face à son ou ses agresseurs.

## **9. Liens avec les partenaires :**

- Si nécessaire, avoir recours aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté (psychologue, psychoéducateur, travailleur social, CSSS, police...) pour les élèves concernés (victimes, agresseurs et témoins) par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation.

### **9.3 Étapes d'intervention avec les récidivistes**

Il est à noter que cette liste d'interventions n'est pas exhaustive. Selon le cas, certaines peuvent être inapplicables ou inutiles alors que d'autres, non inscrites, seraient plus profitables et efficaces.

Des sanctions disciplinaires sont applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible. À ces sanctions s'ajoutent des mesures de réparation et de soutien visant la victime, mais aussi l'accompagnement et la réhabilitation de l'élève agresseur :

#### **Sanctions possibles :**

- Contrat d'engagement
- Interdiction de contact avec l'élève victime
- Changement de casiers
- Proximité physique à un adulte
- Retrait durant les pauses et le midi (retrait social)
- Retrait de privilèges, sorties, activités
- Suspension interne
- Suspension externe
- Contrat de réintégration avec les parents (rencontre)
- Rencontre avec un policier

- Plainte policière
- Discussion du cas en équipe d'intervenants
- Référence aux services éducatifs si une solution satisfaisante n'est pas trouvée (comité clinique ou d'expertise)
- Autres

#### **Mesures de réparation possibles :**

- Lettre d'excuses ou excuses verbales
- Rencontre avec la victime si appropriée
- Autres

#### **Mesures de soutien possibles :**

- Arrêt d'agir
- Réflexion écrite
- Soutien ou suivi individuel par un professionnel de l'école
- Contrat d'engagement
- Plan d'action ou d'intervention
- Atelier d'habiletés sociales
- Retrait de la zone de conflit
- Référence aux ressources de la communauté
- Services éducatifs du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin
- Comité de concertation (plan d'intervention, comité clinique ou d'expertise, PSII, EIJ)
- Autres

## **10. Règles de conduite**

Les règles de vie de l'école des Deux-Rives sont très clairement définies dans l'agenda scolaire. Elles sont connues des élèves puisque lues et expliquées par leur tuteur en début d'année. Les parents en prennent aussi connaissance, car leur signature est requise. En cours d'année, des mécanismes sont prévus pour assurer que l'information soit transmise aux nouveaux membres du personnel (rencontre avec la direction, remise du cahier d'organisation), aux suppléants (cahier de suppléance pour chaque classe du primaire, au secondaire rencontre avec la direction pour expliquer les grandes lignes) et aux nouveaux élèves (rencontre direction-parents-nouvel élève).

Que ce soit au primaire ou au secondaire, la première règle concerne le respect de soi et des autres en gestes et paroles, ce qui traduit bien la prise de position de l'école.

Un processus disciplinaire a aussi été élaboré afin de s'assurer que les différents gestes et échanges proscrits soient sanctionnés.

Le tableau suivant résume le tout :

<b>Les attitudes et le comportement devant être adoptés en toute circonstance par l'élève :</b> Ces règles devront s'arrimer avec les nouvelles exigences de la loi 56 (à venir).
<p style="text-align: center;"><b>Primaire et secondaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Je respecte les élèves et les adultes dans mes gestes et mes paroles.</li><li>• Je respecte et j'exécute les consignes données par l'adulte.</li><li>• Je prends soin de l'environnement et du matériel mis à ma disposition.</li><li>• Je circule en marchant lors de mes déplacements.</li><li>• Je porte la tenue vestimentaire exigée par l'école.</li><li>• En classe et pendant les activités, j'apporte uniquement le matériel demandé.</li></ul>
<b>Les gestes et les échanges proscrits en tout temps, quel que soit le moyen utilisé, y compris ceux ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Tout geste d'intimidation, quelle que soit la forme.</li><li>• Tout geste de violence verbale ou physique.</li><li>• Tout autre motif de manquement majeur :<ul style="list-style-type: none"><li>- Atteinte à la réputation</li><li>- Impolitesse majeure envers un adulte</li><li>- Refus direct de l'autorité</li><li>- Vol, vandalisme ou taxage</li><li>- Menace</li><li>- Bagarre</li><li>- Possession d'arme</li><li>- Plagiat</li><li>- Consommation, possession ou trafic de stupéfiants ou d'alcool</li></ul></li></ul>



## Annexe A – Code de vie primaire-secondaire

### **BUT ET OBJECTIFS**

Les présentes règles de conduite et de sécurité des élèves ont pour but de favoriser le développement social et les apprentissages de tous les élèves de l'école. La vie en groupe nous oblige à définir des règles afin d'offrir à chacun la possibilité de prendre sa place, tout en respectant celle de l'autre.

### **COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE**

Nous rappelons que l'école s'inscrit dans un rapport de collaboration avec les parents qui demeurent les premiers responsables de l'éducation de leur enfant. En choisissant d'inscrire ce dernier à l'école des Deux-Rives, les parents procèdent à une délégation d'autorité au personnel de l'école qui devra assurer la sécurité physique et morale de chacun de ses élèves dans le cadre de sa mission éducative.

En tout temps, l'appui des parents face au respect des règles de vie et le soutien du personnel de l'école seront des conditions gagnantes nous permettant de travailler en équipe pour le bien de leur enfant.

### **ENGAGEMENT**

Considérant que la mission de l'école vise à favoriser la scolarisation, la socialisation et la qualification de ses élèves, les parents et leur enfant s'inscrivant à l'école des Deux-Rives s'engagent à faire équipe avec le personnel de l'école et à respecter les présentes règles.

Pour profiter de ce milieu de vie, l'élève s'engage à être présent à l'école chaque jour de l'année scolaire et à y faire le travail nécessaire pour sa réussite scolaire. De leur côté, les parents s'engagent à prendre tous les moyens nécessaires pour que leur enfant soit présent à l'école et qu'il prenne ses responsabilités dans son rôle d'élève.

En toute connaissance de cause, ayant lu les règles de vie et étant d'accord avec le principe de collaboration école-famille, nous, soussignés :

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature de l'un de ses parents : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## **Prise de position concernant la violence et l'intimidation**

Dans le but de former des citoyens respectueux et responsables et d'offrir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous, le personnel de l'école des Deux-Rives, en collaboration avec les parents, doit enseigner aux élèves les conventions sociales en matière d'intimidation. C'est donc en ce sens que l'ensemble du personnel des Deux-Rives se positionne en faveur de l'instauration d'une approche éducative en matière d'intimidation.

La philosophie d'intervention sous-jacente à la prise de position de notre école est la suivante :

Démystifier les phénomènes de l'intimidation en sensibilisant les intervenants et les jeunes aux conséquences négatives engendrées à court, moyen et long terme sur leur développement personnel et social. Nos interventions visent à développer le souci de l'autre et l'empathie.

**À l'école des Deux-Rives, le respect de soi et des autres dans les paroles et les gestes est la première règle du code de conduite. Par conséquent, l'intimidation et la cyberintimidation ne seront pas tolérées et feront l'objet d'interventions éducatives tant auprès de la victime que de l'intimidateur.**

### **DEFINITIONS**

- **Intimidation :**

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.<sup>3</sup>

- **Violence :**

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (art. 13)<sup>4</sup>

- **Conflit :**

Un conflit émerge lorsqu'un différend surgit entre élèves. Les volontés ou les objectifs des personnes impliquées sont incompatibles et un terrain d'entente est difficile à atteindre. Généralement, cette situation implique un rapport de forces égales entre individus.

Tous les enfants peuvent vivre, à un moment ou un autre, des situations de conflits. De telles situations font partie intégrante du processus de socialisation de l'élève, ce qui n'est pas du tout le cas en matière d'intimidation. L'intervention en matière de gestion de conflits portera davantage sur une approche du type gagnant-gagnant.

---

<sup>3</sup> Projet de loi no 56 : loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école – synthèse.

<sup>4</sup> Projet de loi no 56 : loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école – synthèse.

## Règles de vie 2021-2022 (Primaire)

### Les valeurs :

- ◆ Le code de conduite est inspiré par les valeurs suivantes : le respect, l'engagement, la coopération et la bienveillance.

### Les objectifs :

- ◆ Apprendre dans un milieu où le climat est respectueux, pacifique et sécuritaire.
- ◆ Amener l'élève à vivre des relations harmonieuses et respectueuses tout en développant sa personnalité.

### Les fondements de l'encadrement à l'école :

- ◆ Des règles claires et peu nombreuses
- ◆ Des mesures d'aide et d'intervention
- ◆ Une conséquence immédiate à l'acte
- ◆ Une collaboration étroite entre tous les intervenants (parents, enseignants, professionnels, soutien, service de garde et direction)

**Cohérence, consensus, conséquence et constance sont des bases de tout encadrement jugé sécurisant.**

Règles de vie	Raisons	Exemples de conséquences positives	Exemples de conséquences négatives	Exemples de relations d'aide
1. Je respecte les élèves et les adultes dans mes gestes et mes paroles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour vivre de bonnes relations avec les autres</li> <li>• Pour me sentir bien et être fier de moi</li> <li>• Pour assurer ma sécurité et celle des autres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mot d'encouragement à l'élève verbal ou écrit</li> <li>• Tableau d'honneur</li> <li>• Reconnaissance sociale (billet positif)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avertissement verbal ou écrit</li> <li>• Reprise du temps perdu</li> <li>• Perte de privilèges (voyage, sortie, activité récompense)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel de la règle et de sa raison</li> <li>• Présence d'adultes</li> <li>• Pratique du comportement attendu</li> </ul>
2. Je respecte et j'exécute les consignes données par l'adulte.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour mieux apprendre et réussir</li> <li>• Pour assurer ma sécurité et celle des autres</li> <li>• Pour m'aider à bien grandir</li> <li>• Pour développer mon autonomie et mon sens des responsabilités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel de bonne nouvelle aux parents</li> <li>• Communication positive aux parents</li> <li>• Note positive à l'agenda</li> <li>• Activités récompenses (de classe, école et service de garde)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité physique (se modéliser)</li> <li>• Retenue en classe ou à la récréation</li> <li>• Retrait de l'élève</li> <li>• Appel à la maison fait par l'élève</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour sur le comportement, recherche de solutions avec l'élève et accompagnement de l'élève vers le geste de réparation</li> <li>• Communication régulière entre l'école et la famille</li> </ul>
3. Je prends soin de l'environnement et du matériel mis à ma disposition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour garder le matériel en bon état</li> <li>• Pour vivre dans un endroit propre et agréable</li> <li>• Pour être fier de mon école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplôme</li> <li>• Privilèges accordés</li> <li>• Attribution de responsabilités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec la direction</li> <li>• Suspension à l'interne ou à la maison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Feuille de route et suivi approprié (contrat)</li> <li>• Plan d'intervention personnalisé</li> </ul>
4. Je circule en marchant lors de mes déplacements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour assurer ma sécurité et celle des autres</li> <li>• Pour vivre dans le calme</li> <li>• Pour favoriser un climat propice aux apprentissages</li> <li>• Pour me préparer à bien travailler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps privilégié passé avec un adulte significatif</li> <li>• Périodes de reconnaissance des bons comportements en lien avec nos règles.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi au niveau des habiletés sociales (TES)</li> <li>• Rencontre régulière avec la TES</li> <li>• Rencontre avec le psychologue de l'école</li> <li>• Rencontre avec d'autres partenaires (CSSS, centre jeunesse, CRDP, CRDI)</li> </ul>
5. En classe et pendant les activités, j'apporte uniquement le matériel demandé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour permettre un climat propice aux apprentissages</li> <li>• Pour favoriser ma réussite scolaire</li> </ul>	<p><b>NOTES :</b></p> <p>1. L'application des conséquences choisies s'effectue selon la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.</p> <p>2. Par intervenant, on entend toute personne adulte appelée à intervenir auprès des enfants, quel que soit son corps d'emploi et comprend le personnel suppléant, ainsi que les stagiaires. De plus, un intervenant professionnel, extérieur à l'école, peut aussi apporter sa collaboration.</p> <p>3. Tout geste, attitude ou échange proscrit, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, <u>y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire</u>, lorsqu'il a un impact sur le fonctionnement à l'école, sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école.</p>		
6. Je porte la tenue vestimentaire exigée à l'école.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le respect de soi et des autres</li> <li>• Pour développer un sentiment d'appartenance</li> </ul>			

## Règles de vie 2021-2022 (Secondaire)

### Les valeurs :

- ◆ Le code de conduite est inspiré par les valeurs suivantes : le respect, l'engagement, la coopération et la bienveillance.

### Les objectifs :

- ◆ Apprendre dans un milieu où le climat est respectueux, pacifique et sécuritaire.
- ◆ Amener l'élève à vivre des relations harmonieuses et respectueuses tout en développant sa personnalité.

### Les fondements de l'encadrement à l'école :

- ◆ Des règles claires et peu nombreuses
- ◆ Des mesures d'aide et d'intervention
- ◆ Une conséquence immédiate à l'acte
- ◆ Une collaboration étroite entre tous les intervenants (parents, enseignants, professionnels, soutien, service de garde et direction)

**Cohérence, consensus, conséquence et constance sont des bases de tout encadrement jugé sécurisant**

Règles de vie	Raisons	Exemples de mesures d'aide	Conséquences possibles
1. Je respecte les élèves et les adultes dans mes gestes et mes paroles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour vivre de bonnes relations avec les autres</li> <li>• Pour me sentir bien et être fier de moi</li> <li>• Pour assurer ma sécurité et celle des autres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avertissement</li> <li>• Échange avec l'élève</li> <li>• Réflexion individuelle</li> <li>• Communication aux parents</li> <li>• Action réparatrice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt d'agir</li> <li>• Billet de manquement</li> <li>• Retrait social</li> <li>• Perte de privilèges :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux communautaires</li> <li>- Remboursement</li> <li>- Confiscation de l'objet</li> <li>- Reprise de temps perdu</li> </ul> </li> <li>• Suspension à l'interne et à l'externe</li> <li>• Contrat de réintégration avec les parents</li> <li>• Plainte policière</li> </ul>
2. Je respecte et j'exécute les consignes données par l'adulte.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour mieux apprendre et réussir</li> <li>• Pour assurer ma sécurité et celle des autres</li> <li>• Pour m'aider à bien grandir</li> <li>• Pour développer mon autonomie et mon sens des responsabilités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat d'engagement</li> <li>• Mise en place d'un plan d'intervention</li> <li>• Suivi par un intervenant et/ou d'un enseignant-ressource</li> </ul>	
3. Je circule en marchant lors de mes déplacements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour assurer ma sécurité et celle des autres</li> <li>• Pour vivre dans le calme</li> <li>• Pour favoriser un climat propice aux apprentissages</li> <li>• Pour me préparer à bien travailler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrement par feuille de route</li> <li>• Référence aux ressources de la communauté</li> <li>• Comité de concertation (clinique, expertise, PSII)</li> </ul>	
4. Je prends soin de l'environnement et du matériel mis à ma disposition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour garder le matériel en bon état</li> <li>• Pour vivre dans un endroit propre et agréable</li> <li>• Pour être fier de mon école</li> </ul>		
5. En classe et pendant les activités, j'apporte uniquement le matériel demandé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour permettre un climat propice aux apprentissages</li> <li>• Pour favoriser ma réussite scolaire</li> </ul>	<p><b>NOTES :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'application des conséquences choisies s'effectue selon la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.</li> <li>2. Par intervenant, on entend toute personne adulte appelée à intervenir auprès des enfants, quel que soit son corps d'emploi et comprend le personnel suppléant, ainsi que les stagiaires. De plus, un intervenant professionnel, extérieur à l'école, peut aussi apporter sa collaboration.</li> <li>3. Tout geste, attitude ou échange proscrit, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, <u>y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire</u>, lorsqu'il a un impact sur le fonctionnement à l'école, sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école.</li> </ol>	
6. Je porte la tenue vestimentaire exigée à l'école.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le respect de soi et des autres</li> <li>• Pour développer un sentiment d'appartenance</li> </ul>		

## **Manquements (primaire)**

Les manquements et manquements majeurs sont des comportements de l'élève qui nécessitent une intervention éducative de la part de l'intervenant. Selon le manquement et l'attitude de l'élève, l'intervention sera différente.

<b>Manquement (billet jaune)</b>	<b>Manquement majeur (billet rouge)</b>
<p>Une démarche d'intervention éducative <u>graduée</u> est préconisée.</p>	<p><u>Comportement de l'élève :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui constitue une atteinte au bien-être physique et psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes.</li> <li>• Qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire.</li> <li>• Ou tout comportement visant à discréditer une personne en autorité.</li> </ul> <p>Ce type de manquement nécessite l'intervention immédiate de la direction et des services complémentaires.</p>
<p><u>Exemples de manquements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contester la tâche à réaliser</li> <li>• Crier, courir dans les déplacements</li> <li>• Sacrer, cracher</li> <li>• Rire de l'autre, ridiculiser, « crier des noms »</li> <li>• Paroles blessantes</li> <li>• Lancer des roches, des balles de neige ou tout autre objet</li> <li>• Croc en jambe (jambette)</li> <li>• Non-respect des consignes données par l'adulte</li> <li>• Pousser, se bousculer</li> <li>• Refus de s'identifier</li> <li>• Autres</li> </ul>	<p><u>Exemples de manquements majeurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impolitesse grave</li> <li>• Violence physique ou verbale majeure</li> <li>• Déclenchement sans raison d'une alarme</li> <li>• Voie de fait (agression, bagarre)</li> <li>• Refus d'obéir à une personne en autorité</li> <li>• Intimidation</li> <li>• Vol, vandalisme ou taxage</li> <li>• Menace</li> <li>• Harcèlement</li> <li>• Possession, consommation ou vente de stupéfiants ou d'alcool incluant le matériel de consommation</li> <li>• Autres</li> </ul>

Tout le personnel de l'école fait appliquer le code de vie. Il informe la direction de tout manquement majeur en donnant le contexte. L'intervention à privilégier revient à la direction qui s'appuie sur les valeurs de l'école : le respect, l'engagement, la coopération et la bienveillance. À cet effet, le respect de l'adulte est une priorité dans notre école. L'intervention est aussi balisée par le cadre légal.

## **Manquements (secondaire)**

Les manquements et manquements majeurs sont des comportements de l'élève qui nécessitent une intervention éducative de la part de l'intervenant. Selon le manquement et l'attitude de l'élève, l'intervention sera différente.

Manquement	Manquement majeur
<p>Une démarche d'intervention éducative <u>graduée</u> est préconisée.</p>	<p><u>Comportement de l'élève :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui constitue une atteinte au bien-être physique et psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes.</li> <li>• Qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire.</li> <li>• Ou tout comportement visant à discréditer une personne en autorité.</li> </ul> <p>Ce type de manquement nécessite l'intervention immédiate de la direction et des services complémentaires.</p>
<p><u>Exemples de manquements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Langage inapproprié</li> <li>• Non-respect des consignes de classe</li> <li>• Non-respect du code vestimentaire</li> <li>• Perte de temps</li> <li>• Placotage</li> <li>• Possession de matériel non nécessaire en classe</li> <li>• Refus de respecter une demande de l'adulte</li> <li>• Travail insatisfaisant</li> <li>• Vente non autorisée de produits</li> <li>• Bousculade</li> </ul>	<p><u>Exemples de manquements majeurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteinte à la réputation</li> <li>• Bagarre</li> <li>• Déclenchement sans raison d'une alarme</li> <li>• Impolitesse majeure envers l'adulte</li> <li>• Intimidation, quelle que soit la forme</li> <li>• Violence verbale ou physique</li> <li>• Menace</li> <li>• Plagiat</li> <li>• Possession d'arme</li> <li>• Possession, consommation ou vente de stupéfiants ou d'alcool incluant le matériel de consommation</li> <li>• Possession de matériel pornographique</li> <li>• Refus direct de l'autorité</li> <li>• Refus de s'identifier</li> <li>• Vol, vandalisme ou taxage</li> </ul>

Tout le personnel de l'école fait appliquer le code de vie. Il informe la direction de tout manquement majeur en donnant le contexte. L'intervention à privilégier revient à la direction qui s'appuie sur les valeurs de l'école : le respect, l'engagement, la coopération et la bienveillance. À cet effet, le respect de l'adulte est une priorité dans notre école. L'intervention est aussi balisée par le cadre légal.



## ÉCOLE DES DEUX-RIVES - PRIMAIRE MANQUEMENT (JAUNE)

Ce billet a pour but d'informer les parents

Nom de l'élève : _____	<b>Manquement</b> <input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> <input type="checkbox"/> 4 <sup>e</sup> <input type="checkbox"/> 2 <sup>e</sup> <input type="checkbox"/> 5 <sup>e</sup> <input type="checkbox"/> 3 <sup>e</sup> <input type="checkbox"/> 6 <sup>e</sup>
Date : _____	
Titulaire : _____ Numéro de groupe : _____	
Donné par : _____	

**L'élève a manqué au règlement suivant :**

<input type="checkbox"/>	Je respecte les élèves et les adultes dans mes gestes et mes paroles.	<b>Faits</b> _____ _____ _____ _____ _____ _____
<input type="checkbox"/>	Je respecte et j'exécute les consignes données par l'adulte.	
<input type="checkbox"/>	Je prends soin de l'environnement et du matériel mis à ma disposition.	
<input type="checkbox"/>	Je circule en marchant lors de mes déplacements.	
<input type="checkbox"/>	En classe et pendant les activités, j'apporte uniquement le matériel demandé.	
<input type="checkbox"/>	Je porte la tenue vestimentaire exigée à l'école.	

**Intervention éducative :**

<input type="checkbox"/> Geste de réparation	<input type="checkbox"/> Rappel de la règle et de la raison
<input type="checkbox"/> Retour et pratique du comportement attendu	<input type="checkbox"/> Autres : _____ _____
<input type="checkbox"/> Recherche de solution avec l'élève	

Une série de manquements mineurs n'équivaut pas à un manquement majeur.

Chaque billet de manquements devra être signé par l'un des parents ou le tuteur et remis au titulaire. **Ce billet a pour but d'informer les parents de la situation. La signature des parents sur le billet de manquement signifie que le parent a pris connaissance du billet et non qu'il est en accord ou pas avec le manquement.**

**Conséquence :** \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Signature du parent : \_\_\_\_\_

## **PROCESSUS DISCIPLINAIRE** **MANQUEMENT (JAUNE) - PRIMAIRE**

- 1<sup>er</sup> manquement :** L'adulte annonce à l'élève qu'il recevra un billet jaune. Lors de la remise du billet jaune, l'adulte doit faire une intervention éducative avec l'élève.
- 2<sup>e</sup> manquement :** Même démarche qu'au 1<sup>er</sup> manquement. Il y aura une retenue à la récréation pour faire une réflexion dirigée.
- 3<sup>e</sup> manquement :** Un appel téléphonique est fait aux parents par le titulaire et ce, le plus rapidement possible. Il y aura deux retenues à la récréation pour faire une réflexion dirigée.
- 4<sup>e</sup> manquement :** Un appel téléphonique est fait aux parents par le titulaire et ce, le plus rapidement possible. L'élève est rencontré par la direction de l'école, le titulaire et tout autre intervenant concerné. La rencontre a pour but de mettre en place des mesures d'aide pour l'élève. La direction déterminera le temps et le moment que l'élève aura à passer au local de réflexion (nombre de récréations, de dîners, de périodes, autres).
- 5<sup>e</sup> manquement :** La direction communique avec les parents. Il pourrait y avoir la mise en place de mesures jugées appropriées. La direction déterminera le temps et le moment que l'élève aura à passer au local de réflexion (nombre de récréations, de dîners, de périodes, autres).
- 6<sup>e</sup> manquement :** La direction communique avec les parents. Il pourrait y avoir la mise en place de mesures jugées appropriées. La direction déterminera le temps et le moment que l'élève aura à passer au local de réflexion (nombre de récréations, de dîners, de périodes, autres). La direction explique aux parents que les prochains manquements entraîneront la possibilité d'une suspension de l'école ou des cours pour quelques jours (maximum 10 jours).

**Si le système disciplinaire de l'école ne convient plus, il y aura la mise en place du processus disciplinaire de la commission scolaire.**



## ÉCOLE DES DEUX-RIVES - PRIMAIRE

### MANQUEMENT MAJEUR (ROUGE)

Ce billet a pour but d'informer les parents

Nom de l'élève : _____	<p style="text-align: center;"><u>Manquement</u></p> <p><input type="checkbox"/> 1<sup>er</sup></p> <p><input type="checkbox"/> 2<sup>e</sup></p> <p><input type="checkbox"/> 3<sup>e</sup></p>
Date : _____	
Titulaire : _____ Numéro de groupe : _____	
Donné par : _____	

<p style="text-align: center;"><b><u>Un manquement majeur est :</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> Une atteinte grave au bien-être physique et/ou psychologique d'une personne (violence physique ou verbale, intimidation, menaces, harcèlement, impolitesse grave).</p> <p><input type="checkbox"/> Un danger (pour soi ou les autres ou l'environnement).</p> <p><input type="checkbox"/> Une entrave à la sécurité que doit nécessairement assurer l'école à toute personne se trouvant sur son territoire.</p> <p><input type="checkbox"/> Autre : _____ _____ _____</p>	<p><input type="checkbox"/> Impolitesse grave</p> <p><input type="checkbox"/> Violence physique ou verbale majeure</p> <p><input type="checkbox"/> Déclenchement d'une alarme sans raison</p> <p><input type="checkbox"/> Voie de fait (agression, bagarre)</p> <p><input type="checkbox"/> Refus d'obéir à une personne en autorité</p> <p><input type="checkbox"/> Intimidation</p> <p><input type="checkbox"/> Vandalisme, vol, taxage</p> <p><input type="checkbox"/> Menace</p> <p><input type="checkbox"/> Harcèlement</p> <p><input type="checkbox"/> Consommation, possession ou vente de cigarettes, de drogues ou d'alcool à l'école</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : _____</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Faits</u></b></p> <p>_____ _____ _____ _____</p>
--	---

Chaque billet de manquement devra être signé par l'un des parents ou le tuteur et remis au titulaire. **Ce billet a pour but d'informer les parents de la situation. La signature des parents sur le billet de manquement signifie que le parent a pris connaissance du billet et non qu'il est en accord ou pas avec le manquement.**

Conséquence : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Signature du parent : \_\_\_\_\_

## **PROCESSUS DISCIPLINAIRE**

### **MANQUEMENT MAJEUR (ROUGE) - PRIMAIRE**

#### **1<sup>er</sup> manquement :**

- ◆ Retrait immédiat de l'élève.
- ◆ Appel téléphonique aux parents, par l'enseignant ou la direction de l'école selon la situation.

#### **L'élève pourrait vivre d'autres conséquences :**

- ◆ Possibilité d'une rencontre avec les parents et l'élève par la direction de l'école et tout autre intervenant scolaire concerné pour mettre en place des mesures adaptées.
- ◆ Réintégration (progressive ou non) de l'élève à l'école.
- ◆ Suspension interne ou externe de l'élève.
- ◆ Possibilité de plainte policière.
- ◆ Autres mesures possibles.

#### **2<sup>e</sup> manquement :**

- ◆ Même démarche qu'au 1<sup>er</sup> manquement.

#### **3<sup>e</sup> manquement :**

- ◆ Même démarche qu'au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> manquement.
- ◆ La direction explique aux parents que les prochains manquements entraîneront la possibilité d'une suspension de l'école ou des cours pour quelques jours (maximum 10 jours).

**Si le système disciplinaire de l'école ne convient plus, il y aura la mise en place du processus disciplinaire de la commission scolaire.**

**ÉCOLE DES DEUX-RIVES - SECONDAIRE**  
**MANQUEMENT (JAUNE)**



Nom de l'élève : \_\_\_\_\_  
Tuteur : \_\_\_\_\_ Numéro de groupe : \_\_\_\_\_  
Donné par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Manquement**

1<sup>er</sup>     4<sup>e</sup>  
 2<sup>e</sup>     5<sup>e</sup>  
 3<sup>e</sup>     6<sup>e</sup>

**Règle(s) en cause(s) :**

- Je respecte les élèves et les adultes dans mes gestes et paroles.
- Je respecte et j'exécute les consignes données par l'adulte.
- Je circule en marchant lors de mes déplacements.
- Je prends soin de l'environnement et du matériel mis à ma disposition.
- En classe et pendant les activités, j'apporte uniquement le matériel demandé.
- Je porte la tenue vestimentaire exigée par l'école.

**Détails du manquement :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Intervention(s) éducatives déjà effectuées :**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Avertissement                 | <input type="checkbox"/> Changement de place                |
| <input type="checkbox"/> Rencontre individuelle        | <input type="checkbox"/> Retrait de classe ponctuel         |
| <input type="checkbox"/> Reprise de temps              | <input type="checkbox"/> Minute positive/négative           |
| <input type="checkbox"/> Ignorance intentionnelle      | <input type="checkbox"/> Signature de l'agenda              |
| <input type="checkbox"/> Mesure d'aide                 | <input type="checkbox"/> Communication aux parents          |
| <input type="checkbox"/> Médiation                     | <input type="checkbox"/> Référence à l'enseignant-ressource |
| <input type="checkbox"/> Gestion participative         | <input type="checkbox"/> Exercice d'enrichissement          |
| <input type="checkbox"/> Responsabilité accrue         | <input type="checkbox"/> Renforcement positif               |
| <input type="checkbox"/> Système de points récompenses | <input type="checkbox"/> Autre                              |

**Mesure d'aide à appliquer :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Rencontre de l'élève et appel aux parents (dans les 48 heures suivant l'événement) :**

Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature de l'enseignant et/ou de l'intervenant : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

L'intervenant doit remettre une copie au local de réflexion et au tuteur. **Ce billet doit être remis au local de réflexion par l'élève, SIGNÉ par les parents.** Il a pour but d'informer les parents de la situation. La signature des parents sur le billet de manquement signifie que le parent a pris connaissance du billet et non qu'il est en accord ou pas avec le manquement.

**Voir précisions sur la situation de l'élève au verso.**

## DÉMARCHE ÉDUCATIVE DE GESTION MANQUEMENT (JAUNE) - SECONDAIRE

Voici ci-dessous des précisions sur la situation de votre enfant en ce qui concerne ses manquements.  
N'hésitez pas à communiquer avec l'école pour de plus amples renseignements.

Le chiffre indique à combien de manquements l'élève est rendu.	Mesures d'aide possibles et sanctions
<p><b><u>MANQUEMENTS OCCASIONNELS</u></b></p> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 40px; margin: 0 auto;"></div>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À chaque manquement, l'enseignant rencontre l'élève, communique avec les parents et émet une mesure d'aide.</li> <li>• À partir du 3<sup>e</sup> manquement, prise en charge de la situation par le tuteur : mise en place d'un contrat ou d'une autre mesure d'aide (ex : plan d'intervention, révision du plan d'intervention, etc.).</li> <li>• Suivi de la mesure d'aide par le tuteur et communication avec les parents.</li> </ul>
<p><b><u>MANQUEMENTS FRÉQUENTS</u></b></p> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 40px; margin: 0 auto;"></div>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À chaque manquement, l'enseignant rencontre l'élève, communique avec les parents et émet une mesure d'aide.</li> <li>• Prise en charge de la situation par la direction, avec rencontre de l'élève et communication avec les parents.</li> <li>• Ajout ou bonification d'une mesure d'aide (ex : feuille de route, plan d'intervention, Répît-Conseil, etc.)</li> <li>• À partir du 6<sup>e</sup> manquement, suspension au local de réflexion, avec graduation des suspensions si des manquements s'ajoutent.</li> </ul>
<p><b><u>MANQUEMENTS CHRONIQUES</u></b></p> <div style="border: 1px solid black; width: 40px; height: 40px; margin: 0 auto;"></div>	<p><u>Mesures possibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre des parents à l'école</li> <li>• Suspension prolongée</li> <li>• Référence à un comité clinique</li> <li>• Référence à un comité d'expertise</li> </ul>

Note : La direction d'école se réserve le droit d'apporter des variations à cette démarche pour des situations jugées particulières.

**Si le système disciplinaire de l'école ne convient plus, il y aura la mise en place du processus disciplinaire de la commission scolaire.**

**ÉCOLE DES DEUX-RIVES - SECONDAIRE**  
**MANQUEMENT MAJEUR (ROUGE)**



Nom de l'élève : \_\_\_\_\_  
Tuteur : \_\_\_\_\_ Numéro de groupe : \_\_\_\_\_  
Donné par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

**Manquement**

- 1<sup>er</sup>
- 2<sup>e</sup>
- 3<sup>e</sup>

**Raison (à cocher)**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Atteinte à la réputation               | <input type="checkbox"/> Bagarre   |
| <input type="checkbox"/> Plagiat                                | <input type="checkbox"/> Possession d'arme   |
| <input type="checkbox"/> Impolitesse majeure envers l'adulte    | <input type="checkbox"/> Intimidation, violence verbale ou physique  |
| <input type="checkbox"/> Refus direct de l'autorité             | <input type="checkbox"/> Refus de s'identifier   |
| <input type="checkbox"/> Impolitesse majeure                    | <input type="checkbox"/> Geste portant atteinte à l'intégrité d'une personne   |
| <input type="checkbox"/> Déclenchement sans raison d'une alarme | <input type="checkbox"/> Possession, consommation ou vente de stupéfiants ou d'alcool incluant le matériel de consommation |
| <input type="checkbox"/> Vol, vandalisme ou taxage              | <input type="checkbox"/> Autres  |

**Contexte :** \_\_\_\_\_

**Conséquence imposée ou mesure d'aide :** \_\_\_\_\_

**Rappels :**

- 1) L'enseignant et/ou l'intervenant doit rencontrer la direction rapidement pour expliquer la situation.
- 2) L'enseignant et/ou l'intervenant a deux jours (48 heures) pour rencontrer l'élève afin de remédier à la situation et rechercher la collaboration.
- 3) L'enseignant et/ou l'intervenant doit faire un appel à la maison afin d'expliquer la situation et de recadrer.

**Date :** \_\_\_\_\_

**L'élève est reçu au local de réflexion par** \_\_\_\_\_ **Heure :** \_\_\_\_\_

**Signature de l'élève :** \_\_\_\_\_

**Signature de l'enseignant et/ou de l'intervenant :** \_\_\_\_\_

**Signature du parent :** \_\_\_\_\_

**Ce billet doit être remis au local de réflexion par l'élève, SIGNÉ par les parents.** Il a pour but d'informer les parents de la situation. La signature des parents sur le billet de manquement signifie que le parent a pris connaissance du billet et non qu'il est en accord ou pas avec le manquement.

## **PROCESSUS DISCIPLINAIRE**

### **MANQUEMENT MAJEUR (ROUGE) - SECONDAIRE**

#### **1<sup>er</sup> manquement :**

- ◆ Retrait immédiat de l'élève.
- ◆ Appel téléphonique aux parents, par l'enseignant ou la direction de l'école selon la situation.

#### **L'élève pourrait vivre d'autres conséquences :**

- ◆ Possibilité d'une rencontre avec les parents et l'élève par la direction de l'école et tout autre intervenant scolaire concerné pour mettre en place des mesures adaptées.
- ◆ Réintégration (progressive ou non) de l'élève à l'école.
- ◆ Suspension interne ou externe de l'élève.
- ◆ Possibilité de plainte policière.
- ◆ Autres mesures possibles.


**2<sup>e</sup> manquement :** Même démarche qu'au 1<sup>er</sup> manquement.

#### **3<sup>e</sup> manquement :**

- ◆ Même démarche qu'au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> manquement.
- ◆ La direction explique aux parents que les prochains manquements entraîneront la possibilité d'une suspension de l'école ou des cours pour quelques jours (maximum 10 jours).

**Si le système disciplinaire de l'école ne convient plus, il y aura la mise en place du processus disciplinaire de la commission scolaire.**

Ce billet a pour but d'informer les parents

Nom de l'élève : _____ Date : _____ Titulaire : _____ Numéro de groupe : _____ Donné par : _____	
---	---

**L'élève a fortement respecté le règlement suivant :**

		<u>Faits</u>
<input type="checkbox"/>	A fait preuve d'empathie en prenant soin d'un camarade.	
<input type="checkbox"/>	A bien joué et a accepté de perdre ou de gagner avec respect.	_____
<input type="checkbox"/>	A fait preuve de civisme (politesse).	_____
<input type="checkbox"/>	A adopté une attitude responsable en tout temps.	_____
<input type="checkbox"/>	A respecté les règles de vie avec une attitude positive.	_____
<input type="checkbox"/>	S'est démarqué par son dynamisme, sa bonne humeur : fait rayonner l'école!	_____

**BRAVO!!!! Nous sommes fiers de toi! 😊**

Signature de l'enseignant : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_



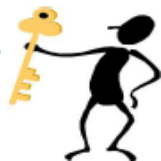
Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Numéro de groupe : \_\_\_\_\_ Numéro de la règle respectée : 1 2 3 4 5 6

## Annexe B – Dépliant sur l'intimidation

### AUX ÉLÈVES

**Tu es victime d'intimidation, voici ce tu peux faire :**



#### **Affirme-toi!**

Regarde la personne dans les yeux et dis-lui que tu n'es pas d'accord avec ce qui se passe tout en lui expliquant que tu trouves la situation inacceptable.

#### **Si la situation continue...**

Fais semblant d'ignorer celui qui t'intimide et rapproche-toi d'une personne qui peut intervenir.

Reste calme et évite les réactions qui peuvent encourager les intimidateurs (ex : répondre des insultes, faire des gestes provocateurs, te battre, etc.)

Reste près des personnes sur qui tu peux compter pour prendre ta défense.



Parles-en à un adulte de confiance ou encore complète en ligne le formulaire de dénonciation disponible sur le site internet de l'école ([www.deux-rives.csbe.qc.ca](http://www.deux-rives.csbe.qc.ca)) ou dans ton agenda.

**Personne ne mérite de se faire intimider.  
Ce n'est pas toi qui a un problème, mais ceux qui te font du mal.**

### AUX TÉMOINS

**Tu es témoin d'intimidation, voici ce que tu peux faire :**

Des recherches démontrent que les témoins qui interviennent et agissent réussissent une fois sur deux à mettre fin à l'acte d'intimidation en 10 secondes.

**Nous t'encourageons à intervenir.**

- Propose de l'aide. Par exemple : « j'ai vu ce qui s'est passé, est-ce que je peux t'aider? »
- Dis au jeune qui intimide que tu n'es pas d'accord avec sa manière d'agir. Sois ferme et calme.
- Éloigne-toi pour aller chercher l'aide d'un adulte. Si tu restes et regardes la situation, tu encourages l'intimidateur.
- Invite le jeune qui est victime d'intimidation à quitter les lieux avec toi.
- Dénonce la situation à un adulte en qui tu as confiance. Tu peux aussi compléter le formulaire de dénonciation disponible sur le site internet de l'école ([www.deux-rives.csbe.qc.ca](http://www.deux-rives.csbe.qc.ca)) ou dans ton agenda.

***DéNONcer ce n'est pas « stoler ». C'est dire NON à la violence. « Stoler », c'est chercher à nuire à l'autre, faire du tort ou à faire du mal. Dénoncer, c'est aider, c'est tenter de régler la situation.***

#### **Des ressources sur l'intimidation**

**Tel-jeunes** : [www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com) ou 1-800-263-2266

**Moi j'agis** : [www.moijagis.com](http://www.moijagis.com)

**Jeunesse j'écoute** : [www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca) ou 1-800-668-6868

**Site de l'école** : [www.deux-rives.csbe.qc.ca](http://www.deux-rives.csbe.qc.ca)

**Ministère de l'éducation** : [www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole/index.asp](http://www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole/index.asp)



*Un milieu sécuritaire pour tous!*

### NOTRE POSITION

Dans le but de former des citoyens respectueux et responsables et d'offrir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous, le personnel de l'école des Deux-Rives, en collaboration avec les parents, doit enseigner aux élèves les conventions sociales en matière d'intimidation.

C'est donc en ce sens que l'ensemble du personnel de l'école se positionne en faveur d'une approche éducative en matière d'intimidation.

La philosophie d'intervention sous-jacente à la prise de position de notre école est la suivante :

Démystifier les phénomènes de l'intimidation tout en sensibilisant autant les intervenants et les jeunes aux conséquences négatives engendrées à court terme, à moyen et à long terme sur leur développement personnel et social. Nos interventions visent à développer le souci de l'autre et l'empathie.

**À l'école des Deux-Rives, le respect de soi et des autres dans les paroles et les gestes est la première règle du code de conduite.**

**Par conséquent, l'intimidation et la cyberintimidation ne seront pas tolérées et feront l'objet d'interventions éducatives tant auprès de la victime que de l'intimidateur.**



# École des Deux-Rives... Un milieu sécuritaire pour tous

## Pour mieux comprendre...

**Intimidation** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (art.13)<sup>1</sup>

**Violence** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (art. 13)<sup>2</sup>

**Conflit** : Ce qui distingue le conflit et l'intimidation c'est le déséquilibre entre les forces de l'intimidateur et celles de la victime ainsi que la répétition de la violence qu'elle soit verbale ou physique. Face à ce déséquilibre et à la répétition, il devient alors difficile pour la victime de se défendre.

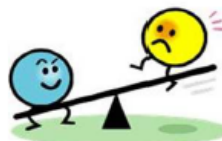
(1) (2). *Projet de loi no 56 : Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*

## TYPES D'INTIMIDATION

**Physique** : Pousser, donner des coups de pied, frapper, pincer, bousculer par exprès, briser ou voler les affaires des autres, etc.

**Verbale** : Crier des noms, user de sarcasmes, agacer, ridiculiser, humilier, faire des gestes menaçants, insulter, etc.

**Sociale** : Rejeter, faire circuler de fausses rumeurs, exclure du groupe, ignorer, etc.



**Raciste** : Adopter des comportements racistes, faire des graffitis, etc.

**Sexuelle** : Faire des commentaires sexuels abusifs, accomplir des gestes ou proférer des injures de nature homophobe.

**Technologique et cyberintimidation** : Envoyer des messages textes blessants ou des photos, utiliser les réseaux sociaux pour discréditer une personne, la menacer, la blesser, la ridiculiser ou révéler des secrets, utiliser un cellulaire pour insulter une personne, etc.

## Des impacts ...

Honte  
Isolement  
Idées suicidaires  
Perte de confiance en soi  
Difficulté à se concentrer  
Baisse de la motivation scolaire



## Aux parents



Votre présence, votre écoute et votre support sont primordiaux pour votre enfant.

Si vous doutez que votre enfant vit une situation d'intimidation<sup>1</sup>...

- ◆ Demandez-lui de parler de ce qu'il vit.
- ◆ Encouragez-le à dénoncer l'agresseur.
- ◆ Assurez-le de votre aide.
- ◆ Ne l'incitez pas à se défendre en frappant ou en insultant à son tour.
- ◆ Ne prenez pas à la légère la plainte de votre enfant s'il avoue être victime d'intimidation.
- ◆ Encouragez les contacts avec des nouveaux amis en l'inscrivant à des activités parascolaires ou de loisirs.
- ◆ Renforcez son estime de lui-même en l'aidant à développer des forces et ses talents.
- ◆ **Communiquez avec l'école**

1-Tiré de: L'intimidation entre enfants : c'est aussi l'affaire des parents.  
Ordre des psychologues du Québec.

## Coordonnées de l'école :

Téléphone : 418 228-5541, poste 7159  
Site internet : [www.deux-rives.csbe.qc.ca](http://www.deux-rives.csbe.qc.ca)

## Annexe C – Formulaire de dénonciation

### Formulaire de dénonciation

Ce formulaire sert à dénoncer une situation d'intimidation dont tu es la victime ou dont tu es le témoin. Les informations contenues dans ce formulaire seront traitées de manière confidentielle et tu seras informé du suivi qui sera fait selon le type de situation que tu vis ou que tu dénonces.

Mon nom : \_\_\_\_\_

Degré :  5<sup>e</sup> année  6<sup>e</sup> année  CPC  1<sup>re</sup> secondaire

DOCUMENT  
CONFIDENTIEL

#### QUOI?

- Je suis une victime d'intimidation.
- Je suis témoin d'intimidation.
- J'agresse ou j'intimide les autres.

#### PAR QUI ?

- Par un(e) élève
- Par un groupe d'élèves

#### DEPUIS QUAND?

- Quelques jours
- Plus d'une semaine
- Un mois
- Plus d'un mois

#### COMMENT?

- Coups, bousculade
- Traiter de noms, insultes
- Menaces
- Rumeurs
- Exclus, rejeté
- Autres :

#### OÙ?

- Corridors
- Casiers
- Cour de récréation
- Classe
- Toilette
- Cafétéria
- Sur les terrains de l'école
- Vestiaire
- Dans l'autobus
- Au service de garde
- Entre l'école et la maison
- Dans les médias sociaux (Facebook)
- Autres : \_\_\_\_\_

#### Description supplémentaire, s'il y a lieu.

#### QUE SOUHAITES-TU? (Cochez tous les choix qui s'appliquent)

- Le dire à quelqu'un qui peut mettre fin à la situation.
- Obtenir de l'aide pour mon problème.
- Je ne sais pas quoi faire.

Remets ce formulaire à un adulte de l'école en qui tu as confiance. Sois assuré qu'un suivi sera fait rapidement!

## L'intimidation, ça s'arrête ici!



Lors de la dernière semaine, j'ai été victime ou témoin d'intimidation.

**Exemples d'intimidation :** Partir des rumeurs, insulter, menacer, faire des commentaires irrespectueux, regarder de travers, ridiculiser à l'école ou sur le net (Facebook), isoler, bousculer, prendre des objets, etc.

OUI → Je décris l'événement (Quoi?) :

---

---

---

---

Quand?

---

Intimideur(s) :

---

Victime :

---

NON → Je recopie la phrase suivante :

Je n'ai pas été victime ou témoin d'intimidation, mais je sais que j'ai une grande responsabilité si je suis témoin d'intimidation, car mes réactions peuvent **encourager** ou **décourager** l'agresseur. Si je reste sur les lieux comme spectateur, **je fais partie du problème**. Que je sois victime ou témoin d'intimidation, je dois signaler la situation.

---

---

---

---

---

---

**Tu peux aussi dénoncer en tout temps à un adulte en qui tu as confiance (parent, professeur, intervenant, directeur, entraîneur, surveillant...).**

## Annexe E – Stopper la violence en 5 étapes : Comment intervenir

<p><b>1. Mettre fin à la violence</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interrompre le comportement (en assurant sa sécurité et selon ses capacités)</li> <li>• S'assurer que tous les élèves entendent l'intervention</li> </ul>
<p><b>2. Nommer le comportement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Ton commentaire constitue une insulte ... »</li> <li>• Donner la position de l'école : « À cette école, nous n'insultons pas les gens. »</li> <li>• Nommer l'impact possible</li> </ul>
<p><b>3. Orienter vers les comportements attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formuler le comportement attendu : « À notre école, nous respectons les gens... »</li> <li>• S'adresser ensuite à l'élève qui a subi l'acte : un adulte le contactera pour vérifier.</li> <li>• Demander aux témoins de quitter.</li> <li>• Selon la situation, informer l'élève qui a commis l'acte qu'un suivi sera fait et lui demander de quitter les lieux</li> </ul>
<p><b>4. Vérification sommaire auprès de l'élève ciblé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation sommaire en regard de l'intimidation</li> <li>• Selon la vérification sommaire :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'informer du suivi</li> <li>- Assurer sa protection</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>5. Transmettre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplir un billet de manquement.</li> <li>• Faire le suivi avec la direction adjointe.</li> </ul>

Si vous jugez que la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, le policier attiré à votre école doit être informé ainsi que la direction.